

Conférence de lancement du club hydrogène

L'HYDROGÈNE AU SEIN DES DISPOSITIFS DE LA RÉGION

Clotilde Carron, Cheffe du service transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat

Lundi 6 juillet 2020



1

La stratégie énergie-climat et le plan territoire hydrogène

La stratégie énergie-climat

- Votée en juillet 2018
- un scénario de rupture
 - 2030 : Réduire de près de 20 % la consommation énergétique régionale et multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Tendre vers une région 100 % EnR et zéro Carbone en 2050.
- Les filières prioritaires d'ENRR sur lesquelles la Région souhaite faire porter l'effort sont :
 - la géothermie profonde et superficielle,
 - les énergies de récupération y compris celles provenant des déchets au sens large,
 - le solaire photovoltaïque,
 - la biomasse,
 - la micro hydroélectricité,
 - **l'hydrogène.**

La stratégie énergie-climat

- La pertinence de l'hydrogène se révèle dans une vision systémique (production, distribution et usages) :
 - Dans le cadre d'un mix électrique futur associant fortement les sources renouvelables
 - L'hydrogène donne de nouvelles opportunités pour la consommation d'énergies locales
 - Le développement des véhicules électriques hydrogène vient diversifier et compléter l'offre d'électromobilité, répondant notamment à des besoins dans le domaine de la mobilité professionnelle.

- ⇒ La Région souhaite encourager une vraie stratégie de développement de production d'hydrogène vert en Île-de-France.

- ⇒ Accompagner la route dans l'innovation pour réduire les consommations et accélérer le déploiement des motorisations à hydrogène

Le plan « Île-de-France Territoire hydrogène »

- Délibération de Novembre 2019
- Création d'un « club hydrogène » pour construire des synergies entre les projets et participer à la structuration de la filière.
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innovation et structuration de la filière Hydrogène » pour faciliter le développement et l'interopérabilité de stations accessibles.
- Accompagnement prioritaire des acteurs ayant signé la charte régionale « Île-de-France Territoire Hydrogène » et dont les projets visent à développer la production d'hydrogène renouvelable et de récupération et à constituer un réseau interopérable hydrogène à l'échelle régionale.

Charte « Île-de-France Territoire hydrogène »

- Objectif de la charte de rassembler les différentes initiatives et contribuer à l'essor de l'hydrogène.

- Engagements de la charte
 - Intégration des différentes composantes de l'écosystème hydrogène
 - Production d'hydrogène locale et renouvelable, Les procédés classiques de fabrication de l'hydrogène doivent évoluer pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques actuels.
 - Distribution accessible et interopérable. L'hydrogène distribué et les stations de recharge répondent aux standards de qualité français, européens et internationaux. Les véhicules utilitaires légers ou particuliers accèdent librement aux stations. Les utilisateurs directs peuvent payer facilement et obtenir en temps réel des informations sur leur disponibilité.
 - Implantation des stations qui prend en compte leur répartition territoriale, le modèle économique ainsi que la disponibilité du foncier et l'aménagement du territoire

2

Les dispositifs d'accompagnement

AAP Production d'électricité renouvelable

- Candidats éligibles
 - Les candidats éligibles sont des personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).

- Projets éligibles
 - photovoltaïques en injection ou en autoconsommation ;
 - **production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération** ;
 - production d'hydro électricité ;
 - autres EnR

- Accompagnement financier
 - jusqu'à **30% du montant** TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, **plafonnée à 2.000.000 €** sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées jusqu'à 50 %.

AMI Innovation et structuration de la filière hydrogène

- Candidats éligibles
 - Les personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Objectif de **lever les freins au développement d'un réseau opérationnel de distribution de l'hydrogène** par :
 - le développement de stations ouvertes à terme avec une répartition spatiale en fonction des besoins et des stations déjà existantes,
 - le développement de stations multi-énergies
 - la fourniture d'hydrogène en interopérabilité (350 et 700 bars),
 - l'organisation de l'universalité des paiements,
 - la possibilité de conversion d'une station propriétaire en une station ouverte au public et interopérable,
 - les innovations facilitant le développement de la filière hydrogène dans tous domaines (fluvial, réseaux...).
- Accompagnement financier : 30 % du montant, plafonné à 400.000 euros

AAP Projets innovants, porteurs de solutions de rupture

- Candidats éligibles
 - Les personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Projets ayant un caractère disruptif soit en termes de process soit en termes de changement d'échelle ; s'inscrivant dans les objectifs de la Smart Région et d'une Région Solidaire ; contribuant à rendre les territoires intelligents et durables.
- L'accompagnement financier est le suivant : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonné à 1 000 000€.

Dispositif Véhicules propres

- Candidats éligibles
 - artisans, TPE pour l'achat d'un véhicule Hydrogène
 - sont éligibles les entreprises (y compris les taxis et voiture de transport avec chauffeur, VTC), comptant au plus 50 salariés, ayant leur siège en Île-de-France et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 000 000 €. Les entreprises de transport de marchandises pour le compte d'autrui ne sont pas éligibles à ce dispositif.
- Véhicules concernés : camions, voitures professionnelles et également deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques, taxis hybrides.
- Accompagnement financier : 1 500 euros pour un deux roues, 6 000 euros pour un véhicule léger, 9 000 euros pour un véhicule lourd

Les liens utiles

- <https://www.iledefrance.fr/production-delectricite-renouvelable>
- <https://www.iledefrance.fr/innovation-et-structuration-de-la-filiere-hydrogene>
- <https://www.iledefrance.fr/accompagnement-tpe-et-pme-franciliennes-pour-lacquisition-de-vehicules-propres>
- <https://www.iledefrance.fr/solutions-innovantes-de-rupture>
- www.iledefrance.fr/aides-entreprises

Vos contacts

Service Transition énergétique, qualité de l'air, bruit climat
Clotilde CARRON clotilde.carron@iledefrance.fr
Véronique CHARBEAUX veronique.charbeaux@iledefrance.fr
Guillaume JOLY guillaume.joly@iledefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

